

Draguignan, le 3/09/2019

NOTE A L'ATTENTION DES PARENTS D'ELEVES

POUR LE PAIEMENT DE LA CANTINE

L'établissement vous propose la possibilité d'un paiement fractionné (par prélèvement automatique) des frais de demi-pension (# 420€/an pour 4 j par semaine).

Ce système est proposé à toutes les familles sauf :

1. Aux familles ayant souscrit l'an passé, il est reconduit automatiquement
2. avis contraire de la famille qui veut suspendre le prélèvement cette année
3. aux familles ayant souscrit l'an passé mais qui ont changé de compte bancaire cette année, dans ce cas refaire une demande en remplissant le formulaire joint.

En conséquence, pour les nouveaux demandeurs :

1. Remplir le formulaire joint intitulé « MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA » ***
2. Signer le document
3. Fournir un RIB

Pour les anciens demandeurs :

1. Rien à faire
2. Sauf si changement de compte bancaire

Ce formulaire est à retourner à l'intendance impérativement avant le 28 septembre 2019, de façon à opérer le 1^{er} prélèvement le 11 octobre 2019 (chaque prélèvement se fera le 11 du mois).

***** Renseignements identiques à retrouver sur le site du collège, onglet de gauche INTENDANCE, fichier DEMI PENSION PRELVMT AUTO, document pdf à télécharger en bas de page intitulé « MANDAT DE PRELVMT ROSTAND »**

Pour information les tarifs sont approximativement les suivants selon le nombre de jour de fréquentation :

- Demi pensionnaire 4 jours (DP4) : # 420€/an
- Demi pensionnaire 3 jours (DP3) : # 345€/an
- Demi pensionnaire 2 jours (DP2) : # 230€/an